

ANNEXE DE LA NOTE COMMUNE N°11 POUR L'ANNEE 2013

**Article 117 du code des droits d'enregistrement et de timbre
tel que modifié par la loi de finances pour l'année 2013**

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
I. ACTES ET ECRITS	
1°) Les répertoires et registres des officiers publics	3,000 par feuille
2°) Les actes et écrits soumis à un droit d'enregistrement proportionnel ou progressif, à l'exception des marchés et concessions, ainsi que les expéditions de ces actes et écrits et les expéditions des actes notariés.	3,000 par feuille
3°) Les contrats de transport international aérien et maritime des personnes et des marchandises et toutes autres pièces en tenant lieu	3,000 par copie
4°) Les effets de commerce revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	0,400 par effet
5°) Les effets de commerce non revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit	3,000 par effet
6°) Les factures à l'exception des factures objet du numéro 8 quater du présent article	0,400 par facture
7°) Le titre de crédit	15,000
8°) Les cartes de recharge du téléphone dont le montant n'excède pas 5 dinars	0,080 sur chaque dinar
8 bis) les cartes de recharge du téléphone dont le montant excède 5 dinars	0,400 sur chaque 5 dinars ou fraction de 5 dinars du montant de la carte.
8 ter) les opérations de recharge du téléphone non matérialisée par une carte et quelqu'en soit le mode de recharge	0,400 sur chaque 5 dinars du chiffre d'affaires.
8 quater) les factures relatives aux lignes de téléphone post payées	0,400 sur chaque 5 dinars ou fraction de 5 dinars du montant de la facture.
II. LES FORMULES ADMINISTRATIVES	
1°) Carte d'identité et carte de séjour des étrangers :	
- carte d'identité nationale	3,000
- carte de séjour des étrangers	15,000

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
- renouvellement de la carte d'identité ou de la carte de séjour des étrangers pour cause de perte ou de destruction	25,000
2°) Bulletin n° 3 du casier judiciaire	3,000
3°) Certificats ou autres documents justifiant l'origine des produits importés	3,000
4°) Certificats de nationalité	3,000
4° bis) Les certificats de visite technique justifiant la validité des moyens de transport pour la circulation	10,000
4° Ter) les certificats trimestriels de visite technique justifiant la validité des voitures de taxis, louages et transport public rural âgés de plus de 10 ans pour la circulation	5,000
5°) Arrêtés d'autorisation d'ouverture de débits de boissons alcooliques	200,000
6°) Décrets de naturalisation	20,000
7°) Passeports	
- passeports délivrés aux étudiants et élèves qui justifient de leur qualité par la présentation d'un certificat et aux enfants de moins de sept ans ainsi que leur prorogation	25,000
- passeports délivrés aux autres personnes ainsi que leur prorogation	80,000
- Renouvellement du passeport pour cause de perte ou de destruction	150,000
8°) Permis d'armes et bons de poudre :	
- Permis d'achat et d'introduction d'arme	20,000
- Permis de détention d'armes	20,000
- Permis de chasse	30,000
- Permis de port d'armes dangereuses, secrètes ou cachées	30,000
- Permis de port d'armes apparentes dites de sécurité	30,000
- Bons de poudre	3,000
9°) Formules non timbrées et ayant une valeur déterminée :	
- Titre de mouvement de marchandises : laissez passer, congés, acquits à caution et passavants	3,000
- Permis de circulation automobile	3,000
- Registres pour les amines de la bijouterie	10,000
- Tableaux des poinçons de la garantie	3,000
- Déclaration d'office en douane (6-1 - 6 ter)	3,000

NATURE DES ACTES, ECRITS ET FORMULES ADMINISTRATIVES	MONTANT DU DROIT EN DINARS
- Carnet de fabrication des oleïfacteurs d'olives	10,000
- Carnet de fabrication des conserveurs.	10,000
10°) Les services rendus par l'Etat sous forme d'autorisation ou d'attestation et non soumis à des droits ou à des redevances	3,000
11°) Le renouvellement du livret professionnel des pêcheurs pour cause de perte ou de destruction	25,000
12°) Les opérations de leasing :	
- l'inscription initiale de l'opération de leasing par les tribunaux et l'insertion des inscriptions modificatives au registre de leasing	10,000
- la délivrance d'un extrait d'inscription d'une opération de leasing	5,000
13°) Les contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel :	
- l'inscription des contrats de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel au greffe du tribunal et l'insertion des modifications s'y rapportant sur les registres ouverts à cet effet	10,000
- la délivrance de copie, extrait ou attestation des inscriptions relatives au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel ou des modifications ou radiations s'y rapportant	5,000